



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 23 - SEPTEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## 65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

### Secrétariat Général

Arrêté N °2013261-0007 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Monsieur Jean- Baptiste PEYRAT, sous- préfet de l'arrondissement d'Argelès- Gazost, le mercredi 25 septembre 2013, de 7h30 à 16h00 .....	1
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---





PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

## **Arrêté n ° 2013261-0007**

**signé par Préfet  
le 18 Septembre 2013**

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées  
Secrétariat Général  
Direction de la stratégie et des moyens**

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à Monsieur Jean- Baptiste PEYRAT, sous- préfet de l'arrondissement d'Argelès- Gazost, le mercredi 25 septembre 2013, de 7h30 à 16h00



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie  
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

**ARRETE N° 2013**

**accordant la suppléance des fonctions préfectorales  
à Monsieur Jean-Baptiste PEYRAT  
sous-préfet de l'arrondissement  
d'Argelès-Gazost,  
le mercredi 25 septembre 2013  
de 7h30 à 16h00**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 28 novembre 2012 portant nomination de M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfet, sous-préfet d'Argelès-Gazost ;

**Vu** le décret du 14 juin 2013 portant nomination de M. Alain CHARRIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

**Vu** le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant intégration de M. Alain CHARRIER, inspecteur de la jeunesse et des sports de 1<sup>ère</sup> classe, dans le corps des sous-préfets ;

.../...

**Considérant** l'absence simultanée de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées et de M. Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le mercredi 25 septembre 2013, de 7h30 à 16h00 ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

## **ARRETE**

**ARTICLE 1** - M. Jean-Baptiste PEYRAT, sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales, le mercredi 25 septembre 2013, de 7h30 à 16h00.

**ARTICLE 2** - M. le sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 18 septembre 2013

Henri d'ABZAC